

L'assurance-accidents dans la branche du travail temporaire

Tous ensemble pour augmenter la sécurité et diminuer les coûts

Une bonne coordination entre l'entreprise bailleuse de services, l'entreprise locataire et la Suva est cruciale. Pourquoi les entrepreneurs et les assurances devraient-ils coopérer? Quels avantages cela leur apporterait-il?

Texte: Dr Christian Winiker, porte-parole stratégie et finances, Suva

Le rôle et les responsabilités des employeurs et des employés en matière de sécurité au travail sont normalement clairement réglementés. En revanche, les entreprises bailleuses de services évoluent dans des conditions particulières: le personnel inscrit sur leurs listes de paie ne travaille pas dans leur entreprise, mais chez leurs clients (entreprises d'affectation). Cette relation triangulaire qui existe entre l'entreprise de location, l'entreprise locataire et le travailleur accroît la complexité de la coopération.

Rompre la tendance

Les intérimaires changent continuellement d'entreprise et de fonction. Leur savoir-faire et leur expérience varient d'une personne à l'autre, tout comme leur sensibilisation à la sécurité sur le lieu de travail, un sujet qui incombe à l'entreprise bailleuse de services (en tant qu'employeur) ainsi qu'à l'entreprise locataire de services, par exemple via des formations adéquates ou des chantiers plus sûrs. «La constellation de notre branche pose des défis à toutes les parties concernées. Ce n'est qu'en collaborant que nous pourrions réduire le nombre et le coût des accidents», explique Peter Scheidegger, responsable de la gestion des clients à la Suva. C'est un fait: le risque

d'accident est supérieur d'environ 20 pour cent et le risque d'absentéisme d'environ 40 pour cent pour les employés temporaires, comparés aux employés fixes. Ces risques accrus se traduisent par une augmentation des primes, que les bailleurs de services ne peuvent influencer que dans une mesure limitée.

La prévention est le meilleur investissement

Pour apporter une réponse, la Suva et l'association de branche swissstaffing, avec la participation d'agences de travail temporaire et d'entreprises d'affectation, ont décidé d'élaborer des mesures spécialement adaptées aux besoins des bailleurs de services, qui sont par ailleurs régulièrement abordés par la Suva dans le cadre de contacts personnels. Prenons l'exemple de Rhy Personal SA à Bâle: cette entreprise place du personnel depuis environ 17 ans, principalement dans le gros œuvre et le second œuvre. Elle se bat contre un nombre d'accidents supérieur à la moyenne parmi ses intérimaires. Pour son propriétaire, Michel Wirth, l'une des clés de la réduction des accidents réside dans une coopération étroite avec sa clientèle, par exemple la société d'électronique Selmoni SA. «Il faut des discussions honnêtes pour que le thème de la sécurité au travail soit abordé franchement et que nous puissions chercher et trouver des solutions», souligne Marco Suter, responsable de la sécurité au sein du groupe Selmoni.

Des formations spécifiques dans les domaines «santé et sécurité au travail» et «care management» ont été parmi les premières mesures prises en commun par la Suva et swissstaffing. Les réactions sont réjouissantes. Ces cours ont suscité un grand intérêt auprès des bailleurs de

Notre comité blogue...

L'année de tous les défis



Leif Agnéus, président de swissstaffing

Il y a près d'une année, voici ce que j'écrivais au même endroit: «Le marché du travail évolue à toute vitesse. La flexibilité est de mise...». La crise sanitaire a encore accéléré les choses. En quelques jours, notre branche (et tant d'autres) a dû s'adapter à la nouvelle situation: fermeture de succursales, télétravail, numérisation dans tous les domaines. La communication, la coopération et les tâches de direction ont été redéfinies en un temps record. Malgré tout, les prestataires de services de personnel n'ont jamais négligé les liens unissant à leur personnel, à leur clientèle et à leurs partenaires. Tout au long de l'année, quand j'ai rencontré nos membres à distance ou en présentiel, j'ai été impressionné par leur professionnalisme et leur engagement infatigable en faveur de toutes les personnes impliquées. Et cela malgré la situation difficile. Dans les circonstances actuelles, les milieux économiques ont besoin d'une branche comme la nôtre, solide, souple et assumant ses responsabilités. Dès le début de la crise, swissstaffing a participé avec élan aux discussions politiques. Au sein de groupes de travail réunissant d'autres associations d'employeurs ainsi qu'en étroite collaboration avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et les partenaires sociaux, notre association a œuvré en faveur de notre branche et des milieux économiques en soumettant des propositions flexibles et pragmatiques.

Lire la suite sur: www.blog.swissstaffing.ch



Dr Christian Winiker
Porte-parole stratégie et finances, Suva



Michel Wirth, propriétaire de l'agence d'intérim Rhy Personal SA.

La Suva en chiffres

Créée en 1918, la Suva assure quelque 2 millions de personnes actives dans plus de 130 000 entreprises contre les suites des accidents et des maladies professionnelles. Elle le fait sur mandat de la Confédération et en se fondant sur la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA). Elle est la seule assurance-accidents à proposer des prestations de prévention, d'assurance, de gestion des sinistres et de réhabilitation en guichet unique. Et cela surtout dans des branches qui connaissent un risque d'accident supérieur à la moyenne. Entreprise indépendante de droit public, elle travaille de manière financièrement autosuffisante, sans fonds publics, et redistribue ses bénéfices aux assurés sous forme de réduction de primes. Le conseil de la Suva regroupe les partenaires sociaux (organisations des employeurs et des employés) ainsi que la Confédération.

services, qui les ont jugés très utiles. En cas d'accident professionnel entraînant une incapacité de travail, l'entreprise d'affectation est désormais systématiquement identifiée via le bailleur de services. Cela aide à cibler encore mieux la prévention. Un projet a été lancé pour développer un passeport de sécurité numérique destiné aux employés temporaires. Il leur permet de justifier les formations suivies ou de valider leurs connaissances en matière de sécurité au travail.

La Suva soutient les entreprises bailleuses de services qui introduisent des systèmes de sécurité internes. Une solution commune à la branche est recherchée ici avec l'appui de swisstaffing. En ce qui concerne la tarification, la Suva examine si les systèmes de primes pourraient encore être améliorés, bien que la loi continue d'exiger que les primes soient fixées en fonction du risque.

Potentiel d'économies en cas de sinistre

Quand un accident se produit malgré les efforts de prévention, il est possible d'économiser des coûts en prenant des mesures appropriées dans la gestion des sinistres. L'analyse de la gestion des absences chez Rhy Personal SA a notamment permis de créer de nouveaux accords devant être signés par l'intérimaire au moment où il conclut son contrat d'embauche. Par exemple, il y est stipulé que les employés temporaires doivent, dans la mesure du possible, remettre leur certificat médical en personne. Une autre mesure concerne le personnel de la Suva, qui reste en contact régulier avec les personnes qui ont eu un accident ou qui souffrent d'une maladie professionnelle. Cela permet à ces spécialistes d'estimer plus précisément quand les intérimaires pourront reprendre leur travail.

Une bonne collaboration est indispensable

Une bonne coordination entre l'entreprise bailleuse de services, l'entreprise locataire et la Suva est cruciale. Michel Wirth résume le contexte: «Les entrepreneurs et les assureurs doivent coopérer, et non se battre les uns contre les autres.» La situation initiale est prometteuse, car elle apporte des avantages à tous: moins d'accidents,

c'est moins de coûts pour la compagnie d'assurance, des primes moins élevées pour les bailleurs de services, et moins de fluctuations dans les entreprises d'affectation. Sans parler de la réduction de la souffrance humaine qui est associée à chaque accident. ■



Marco Suter, responsable de la sécurité au sein du groupe Selmoni, Michel Wirth, propriétaire de Rhy Personal SA, et Karl von Gierke, spécialiste de la prévention de la Suva à Bâle.